



Commune de RETOURNAC

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL 15 Juillet 2021 à 20H30

Le 15 Juillet 2021 à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 07/07/2021, s'est réuni en session ordinaire, à La Filature, en présence du public, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILJOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Jean-Charles BOUCHET

Absents excusés représentés : David SUC par Stéphanie GRANOUILLET, Marièle LIABEUF par Carole GIGANT, Jean-Yves AUBERT par Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER par Alain LUTZ

Absents excusés : Antoine MALEYSSON

Absente : Evelyne GANIVET

Mme Maëlle JOLY a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Public : M. David LUMINIER (journaliste représentant La Tribune Le Progrès) – M. Julien BILLY et Mme Fabienne MERCIER (journalistes représentant La Commère 43)

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2021 à l'unanimité après rectification d'une erreur de plume au point 4 « M. Jean-Claude ABRIAL, Adjoint en charge des travaux, ... (et non des finances)

4.1 - DCM 2021-07-061 Domaine – Bail pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée L. 100 avec la Sté HIVORY pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (un contre et une abstention) <ul style="list-style-type: none">♦ Approuve la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur une partie de la parcelle cadastrée section L. 100 entre la Commune de Retournac et la Société HIVORY, domiciliée 124 boulevard de Verdun 92400 Courbevoie♦ Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout acte inhérent à son exécution
4.2 – DCM 2021-07-062 Convention de transport des élèves entre les écoles de Charrées-Jussac et de portage des repas pour les cantines scolaires de l'école maternelle Théodore Monod et de l'école de Charrées	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité <ul style="list-style-type: none">♦ Approuve la convention de transport pour l'année scolaire 2021/2022 des élèves entre les écoles de Charrées-Jussac pendant le temps de restauration scolaire d'une part et le transport des repas en liaison chaude pour l'école maternelle Théodore Monod et l'école de Charrées d'autre part à intervenir entre la Commune de Retournac et M. Robert ROCHE, domicilié rue Henri Pontvianne 43130 Retournac♦ Dit que le tarif par journée scolaire est fixé à 80€ HT♦ Autorise le Maire à signer la présente convention ainsi que tout acte inhérent à son exécution

<p>4.3 – DCM 2021-07-063 Convention relative à l'installation d'abris voyageurs entre la Commune de Retournac et la Région Auvergne Rhône-Alpes</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Accepte la pose de deux abris-voyageurs : l'un sur le parking des Muriers à proximité du Collège Boris Vian de type M2, l'autre le long de la RD 6 au village de Jussac pour les élèves se rendant dans les établissements scolaires de la Commune de type Bois ♦ Autorise le Maire à signer la présente convention ainsi que tout acte inhérent à son exécution
<p>5.1 – DCM 2021-07-064 Subvention « Opération Façades » - M. Pierre CHAMBLAS - Lingoustre</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Octroie à M. Pierre CHAMBLAS, propriétaire d'un immeuble sis à Lingoustre – parcelle section L 1182, une subvention d'un montant de 2 397.28 € au titre de l'opération « façade » pour le ravalement d'une façade de son habitation. ♦ Rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux ♦ Dit que les crédits afférents à l'opération « façade » sont inscrits au budget de l'exercice 2021 ♦ Autorise le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention ainsi que tout acte inhérent à son exécution
<p>5.1 – DCM 2021-07-065 Subvention « Opération Façades » - M. Rémi BOURGIN – Riou Premier</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Octroie à M. Rémi BOURGIN, propriétaire d'un immeuble sis Riou Premier– parcelle section K 1461, une subvention d'un montant de 2 679 € au titre de l'opération « façade » pour le ravalement de trois façades de son habitation. ♦ Rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux ♦ Dit que les crédits afférents à l'opération « façade » sont inscrits au budget de l'exercice 2021 ♦ Autorise le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention ainsi que tout acte inhérent à son exécution
<p>5.2 – DCM 2021-07-066 Subvention exceptionnelle à l'AMICALE LAÏQUE</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Octroie à une subvention exceptionnelle de 1 650 € à l'Amicale Laïque de Retournac dont le siège social est Chez M. Joël L'AVAL, Président, 4 rue du Lotissement des Plantades 43130 Retournac ♦ Dit que cette subvention est destinée au maintien des activités scolaires pour les enfants fréquentant les écoles publiques de la Commune. ♦ Dit que les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2021 ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à son exécution
<p>6.1 – DCM 2021-07-067 Eclairage Public – Lotissement « Le Gerbizon » sis Chemin des Rochettes</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'avant-projet des travaux d'extension du réseau d'éclairage public Chemin des Rochettes et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente. ♦ Dit que la participation de la Commune au financement de ces travaux s'élève à 3 373.04 € ; participation qui pourra être revue en fonction du décompte définitif des travaux ♦ Dit que les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération

<p>6.2 – DCM 2021-07-068 Eclairage Public – Renforcement du Poste La Valade</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'avant-projet des travaux de renforcement du Poste « La Valade » et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente. ♦ Dit que la participation de la Commune au financement de ces travaux s'élève à 3 276.94 € ; participation qui pourra être revue en fonction du décompte définitif des travaux ♦ Dit que les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>DCM 2021-07-069 Eclairage Public – Renforcement du Poste La Valade – Convention de passage sur la parcelle BD 78</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve la convention de passage sur la parcelle cadastrée section BD 78 à intervenir entre la Commune et le Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire pour la réalisation d'une tranchée et la pose d'un câble réseau. ♦ Autorise le Maire à signer la présente convention ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>6.3 – DCM 2021-07-070 Eclairage Public – Travaux de renforcement et de restructuration des réseaux Rue Jean-Baptiste Ribeyron et Rue Henri Pontvianne</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'avant-projet des travaux de renforcement et de restructuration des réseaux rue Jean-Baptiste Ribeyron et rue Henri Pontvianne et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire auquel la Commune adhère. ♦ Dit que la participation de la Commune au financement de ces travaux s'élève à 9 025.81 € ; participation qui pourra être revue en fonction du décompte définitif des travaux. ♦ Dit que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>DCM 2021-07-071 Travaux d'enfouissement des réseaux Télécom Rue Jean-Baptiste Ribeyron et Rue Henri Pontvianne</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux Télécom rue Jean-Baptiste Ribeyron et rue Henri Pontvianne et confie leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire auquel la Commune adhère. ♦ Autorise le Maire à signer avec le Syndicat d'Energies une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération ♦ Dit que la participation de la Commune au financement de ces travaux s'élève à 6 137.14 € ; participation qui pourra être revue en fonction du décompte définitif des travaux. ♦ Dit que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 en section d'investissement dépenses. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>7.1 – DCM 2021-07-072 Foncier – Régularisation d'emprise foncière pour cause d'alignement Rue Henri Pontvianne - Parcelle BK 643 M. Mme Christophe DURAND</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement d'une partie de la parcelle cadastrée section BK 643 sise Rue Henri Pontvianne, propriété de M. Mme Christophe DURAND, à des fins d'alignement et d'intégration dans le domaine public ♦ Dit que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de la Commune ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>7.1 – DCM 2021-07-073 Foncier – Régularisation</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement d'une partie de la parcelle cadastrée section BK 250 sise

<p>d'emprise foncière pour cause d'alignement Rue Henri Pontvianne - Parcelle BK 250 M. Mme Pierre BARRALLON</p>	<p>Rue Henri Pontvianne, pour une emprise de 48 m2, propriété de M. Mme Pierre BARRALLON, à des fins d'alignement et d'intégration dans le domaine public</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Dit que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de la Commune ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>7.2 – DCM 2021-07-074 Foncier – Régularisation d'emprise foncière de la Voie Communale n°10 « Route de Giraudon » – Parcelle I 1943 – Indivision GONNARD</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la parcelle cadastrée section I 1943 d'une superficie de 232 m2 à des fins de régularisation foncière appartenant à M. Jean-Louis GONNARD et Mme DUCAROUGE Christianne née GONNARD ♦ Dit que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune ♦ Dit que la présente parcelle sera intégrée dans le domaine public communal. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>7.3 – DCM 2021-07-075 Foncier – Régularisation d'emprise foncière de la Voie Communale n° 3 «Chenebeyres »– Parcelle AR 441 – Indivision DELOLME-VIDAL</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la parcelle cadastrée section AR 441 d'une superficie de 124 m2 à des fins de régularisation foncière appartenant à Mme DELOLME née CHALANCON Jeanine, M. Jacques VIDAL et M. Jean-Pierre VIDAL ♦ Dit que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune ♦ Dit que la présente parcelle sera intégrée dans le domaine public communal. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>7.4 – DCM 2021-07-076 Foncier – Régularisation d'emprise foncière de la Voie Communale n°18 «Les Vignes »– Parcelle BD 196 – Indivision MERCIER-GUILLAUD</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve l'acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement de la parcelle cadastrée section BD 196'une superficie de 235 m2 à des fins de régularisation foncière appartenant en indivision à M. François MERCIER et M. François GUILLAUD-LOZANNE ♦ Dit que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune ♦ Dit que la présente parcelle sera intégrée dans le domaine public communal. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>8.1 – DCM 2021-07-077 Personnel – Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention)</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Créé à compter du 15 septembre 2021 un emploi relevant du grade d'adjoint technique appartenant à la filière technique à temps complet ♦ Modifie en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ♦ Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice, chapitre 012 ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération
<p>8.2 – DCM 2021-07-078 Personnel – Contrat d'apprentissage</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Sollicite une aide financière au titre du Plan France Relance pour le recrutement d'un agent sous contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} septembre 2021. ♦ Autorise le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération

9.1 – DCM 2021-07-079

Régie de Recettes « Musée des Manufactures de Dentelles » - Intégration de dentelles et de produits dans le stock de la boutique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention)

♦ **Approuve** l'intégration dans le stock de la régie de recettes « Musée des Manufactures de Dentelles » des dentelles, éditions et objets listés ci-dessous

N°	DENTELLES	Prix de Vente
477	Papillon	35 €
478	Papillon	35 €
479	Napperon 24cm	38 €
480	Signet carotte	18 €
481	Signet carotte	18 €
482	Signet carotte	18 €
483	Signet carotte	18 €
484	Signet carotte	18 €
485	Signet carotte	18 €
486	Signet carotte	18 €
487	Motif goutte d'eau	35 €
488	Napperon rond 22cm	45 €
489	Napperon carré 29 cm	75 €
490	Etoile	38 €
491	Motif	25 €
492	Carré 18cm	35 €
493	Motif 11cm	18 €
494	Motif 16 cm	35 €
495	Napperon rond 27 cm	45 €

Nb	Editions	Prix de Vente
25	Dentelle de Retournac	23.00 €
10	Méthode dentelle aux fuseaux	29.50€
20	Dentelles et broderies Hommage à Youlie Spantidaki	22.00 €

Nb	Objets	Prix de Vente
30	Bracelet	9.50 €
20	Epingle tête de verre	6.00€
40	Coupelle céramique Marie DREUX	18.00€
10	Cœurs céramique Marie DREUX	11.00€
10	Petites coupelles carrées céramique Marie DREUX	11.00€
5	Plat à cake céramique Marie DREUX	42.00€
5	Assiette creuse céramique Marie DREUX	32.00€
150	Dé de collection personnalisé	5.50€

11	Boucles d'oreilles cocon « Clochettes »	16.00€
11	Boucles d'oreilles cocon « Tulipes »	20.00€
4	Boucles d'oreilles cocon « Tournesol »	22.00€
4	Boucles d'oreilles cocon « Lyse »	30.00€
18	Sac petite fille dentelle mécanique	7.80€
1	Sac à tarte dentelle mécanique	24.50€
8	Cadre Ange Dentelle main	12.00€
10	Cadre bois Dentelle main	25.00€

- ♦ **Autorise** le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération

9.2 – DCM 2021-07-080

Institution – Intégration de Mme Stéphanie GRANOUILLET au sein des commissions n°3 «Finances » et n° 4 « Travaux »

Mme Stéphanie GRANOUILLET quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ♦ **Approuve** l'intégration de Mme Stéphanie GRANOUILLET au sein des commissions n°3 et n°4
- ♦ **Rappelle** la composition des commissions

♦ N° 3 Commission « Finances, urbanisme, Foncier, Biens de section, Forêt de Miaune » : Anne-Sylvie MIRMAND – Brigitte ROCHE - Jean-Claude ABRIAL – Alain LUTZ – Jean-Pierre FILIOL – Christian PEYRARD – Maryse RIBEYRON - Raoul GANIVET – Stéphanie GRANOUILLET - Patrice WAUTHIER —Pierre ASTOR - Antoine MALEYSSON -

♦ N° 4 - Commission « Travaux, Voirie, Bâtiment, Environnement, Développement durable et grands projets » : Jean-Claude ABRIAL – Brigitte ROCHE - Alain LUTZ - Daniel DI LITTA - Jean-Pierre FILIOL – Christian PEYRARD – Maryse RIBEYRON - Raoul GANIVET - Carole GIGANT – David SUC – Stéphanie GRANOUILLET - Patrice WAUTHIER – Pierre ASTOR – Jean-Yves AUBERT – Antoine MALEYSSON

La séance est levée à 20H13

**Le Maire,
Patricia GOUDARD**

